

Image not found or type unknown



Pression de la part de mon employeur pour signer une rupture conventionnelle.

Par **majids**, le **12/05/2020** à **23:47**

Bonsoir

je vous remercie d'avance pour tous les conseils que vous pourriez me donner, je voulais vous demander un conseil sur un sujet qui me tracasse, le mois prochain je vais déposer ma 1er demande de renouvellement tds salarié, or actuellement mon patron me pousse a signer une rupture conventionnelle, je tiens a ne pas perdre mon poste jusqu'a obtention de mon recipissé.

Est ce que apres l'obtention du recipisse, je pourrais demander une autorisation de la directcte une demande de changement d'employeur, et signer la rupture conventionnelle apres obtention de l'accord DIRECTCTE, puis enfin le signaler a la prefecture. je vous remercie d'avance

Par **Visiteur**, le **13/05/2020** à **22:39**

Bonjour

Encore faut-il que votre employeur accepte que cette rupture soit différée.